

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-68/SG/FP DU 11 JANVIER 1969

n° 69-68/SG/FP

Ministère

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication

11 janvier 1969

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1969

Date du numéro

25 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Aoualé Bilal, agent technique principal, 3° échelon du Cadre territorial des Travaux publics et du Port, eh service au Réseau général radio-électrique, est, pour compter du 1° janvier 1968 et à titre exceptionnel, intégré dans le Cadre de contremaîtres des travaux et nommé contremaître de 2° classe; 4 échelon (indice 560).